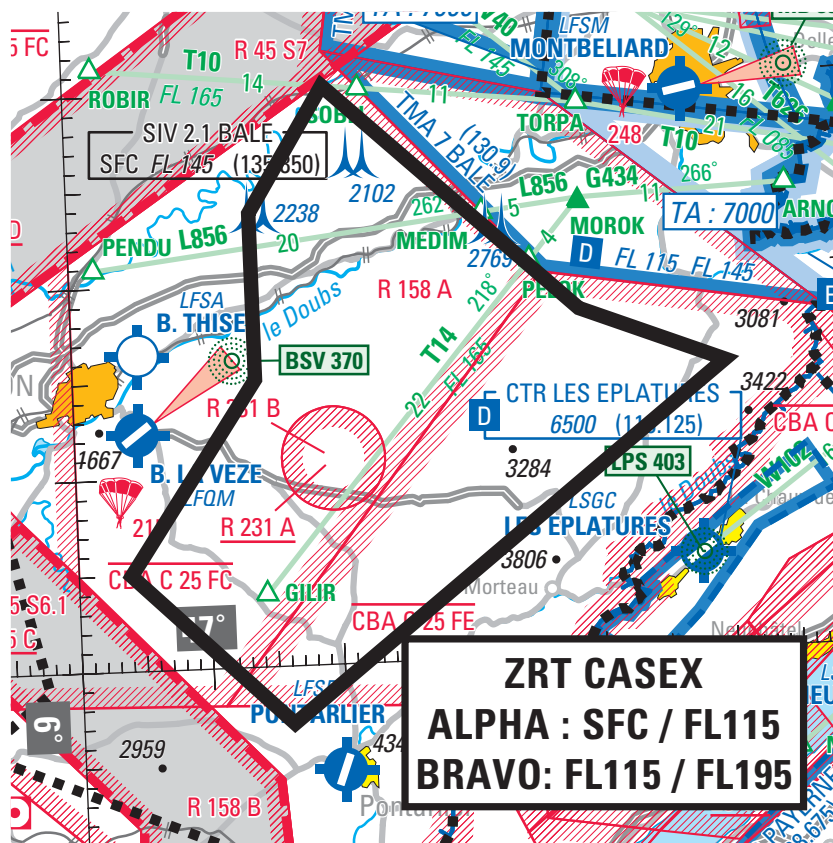


Objet : Création de 2 zones réglementées temporaires (ZRT) pour exercice CASEX 19-02 dans la région de Besançon (FIR Reims LFEE)

En vigueur : Du 15 au 26 juillet 2019

ZRT CASEX A et B



ZRT CASEX
ALPHA : SFC / FL115
BRAVO: FL115 / FL195

ACTIVITÉ

Exercice régional mettant en œuvre un grand nombre d'aéronefs de combat français et étrangers avec simulation de passes de tir. Les missions effectuées à très basse, basse et moyenne altitude nécessitent la mise en œuvre de zones réglementées temporaires dans la région de Besançon.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

ZRT CASEX A et B activables :

- Les lundis 15 et 22 juillet 2019 : 06h00 – 20h00
- Les mardis 16 et 23 juillet 2019 : 06h00 – 23h00
- Les mercredis 17 et 24 juillet 2019 : 06h00 – 20h00
- Les jeudis 18 et 25 juillet 2019 : 06h00 – 23h00
- Le vendredi 19 et 26 juillet 2019 : 06h00 – 14h00

INFORMATION DES USAGERS

ZRT CASEX A et B :

- Centre de Détection et de Contrôle de Cinq Mars la Pile (CDC – Indicatif Raki) (ou CDC de remplacement) : 119.700 MHz
- LUXEUIL APP : 129.925 MHz
- BALE INFO : 130.900 MHz - 135.850 MHz
- REIMS CTL : 124.950 MHz

GESTIONNAIRE

Centre de Détection et de Contrôle Cinq Mars la Pile (CDC) (ou en cas d'indisponibilité technique le CDC de remplacement).

STATUT

ZRT CASEX A et B :

Zones réglementées temporaires (ZRT) qui coexistent avec les espaces aériens contrôlés avec lesquels elles interfèrent et se substituent aux portions d'espaces à statut particulier avec lesquelles elles interfèrent.

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG / CAM, contournement obligatoire sauf pour :

- les aéronefs participant à l'exercice,
- les aéronefs assurant des missions de secours, de sauvetage, de douane, de police ou de sécurité civile, lorsque le contournement n'est pas compatible avec l'exécution de ces missions sur autorisation auprès de l'organisme gestionnaire,
- les aéronefs ayant reçu une autorisation du gestionnaire.

SERVICES RENDUS

CAM : Les services de contrôle, d'information de vol et d'alerte sont rendus dans les ZRT par les organismes gestionnaires.

CAG : Dans les parties des ZRT coexistant avec les espaces aériens contrôlés, les organismes de contrôle habituels rendent, aux usagers autorisés à pénétrer, les services de la circulation aérienne conformément à la classe des espaces aériens contrôlés précités

LIMITES LATERALES ET VERTICALES

ZRT CASEX ALPHA et ZRT CASEX BRAVO :

Limites latérales :

47°30'10"N 006°20'00"E
 47°18'00"N 006°39'00"E
 47°15'00"N 006°50'00"E
 46°57'00"N 006°16'00"E
 47°05'00"N 006°04'00"E
 47°15'00"N 006°14'00"E
 47°23'40"N 006°14'00"E
 47°30'10"N 006°20'00"E

Limites verticales :

ZRT ALPHA : SFC / FL 115
 ZRT BRAVO : FL 115 / FL 195

DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

Des activités complémentaires sont programmées aux horaires suivants dans les zones :

EU-CBA C 25 FC et EU-CBA C 25 FE et LF-R 158 A et B Mirage 2000 NE :

- Les lundis 15 et 22 juillet 2019 : 06h00 – 20h00
- Les mardis 16 et 23 juillet 2019 : 06h00 – 23h00
- Les mercredis 17 et 24 juillet 2019 : 06h00 – 20h00
- Les jeudis 18 et 25 juillet 2019 : 06h00 – 23h00
- Le vendredi 19 et 26 juillet 2019 : 06h00 – 14h00

Les créneaux d'activation des zones « gérables » sont notifiés à J-1 avant 12h00 par la CDPGE.

L'utilisation des voies aériennes L856, T14 et du tronçon de la voie aérienne T10 entre ROBIR et TORPA seront soumises à coordination avec l'organisme gestionnaire lors de l'activation de la ZRT.

ORGANISME A CONTACTER

Avant l'exercice :

**Commandement de la Défense Aérienne et des Opérations Aériennes
 SCAA (Sous-chefferie Activités aériennes)**

Tél : 04.69.84.47.99 ou 04.69.84.47.98

PNIA : 811.942.4799 (98)

Centre de Formation à l'Appui Aérien 01.451

BA 133

CS 40 334

54201 Toul CEDEX

Tél : 03.83.52.65.41

PNIA : 811.133.1083

Pendant l'exercice :

Directeur de l'exercice / Cellule Opérations du CFAA :

Tél : 06.64.48.96.46 - 06.64.48.49.53

Centre de Détection et de Contrôle militaire (CDC) de Cinq mars La Pile

Tél : 02.47.96.28.63 ou 02.47.96.30.00

CDC de remplacement :

Centre de Détection et de Contrôle militaire (CDC) de Lyon-Mont-Verdun

Tél : 04.26.72.83.99 ou 04.81.18.33.27